

Mémorandum du Conseil des Femmes Francophones de Belgique en vue des élections de mai 2014

ELECTIONS REGIONALES ET COMMUNAUTAIRES

NB : Les matières dévolues peut-être aux Communautés sont annotées par * en fin de ligne.

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique demande instamment l'élaboration de mesures législatives dans les domaines suivants :

Gouvernance

- Défendre les droits des femmes et établir une compétence ministérielle spécifique, jouissant d'un budget propre.
- Appliquer le principe de l'alternance pour les listes électorales : alternance d'une femme et d'un homme sur toute la liste.
- Appliquer l'ordonnance du 29 mars 2012 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale et appliquer le décret 11 avril 2014, portant intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Région wallonne.
- Poursuivre en élargissant l'établissement de statistiques genrées à tous les niveaux et les traiter selon ce critère.

Entrepreneuriat féminin

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique recommande vivement d'/de:

- Encourager la mise en place de structures de soutien et d'accompagnement des femmes entrepreneures dans la gestion de leur croissance et de leur développement.
- Organiser des campagnes de communication afin de mettre en exergue le rôle et l'impact des femmes entrepreneures sur le tissu économique de la Région.

Dans le cadre du Gendermainstreaming :

- Demander instamment aux administrations une analyse des subsides alloués par genre pour tout type d'aide et réserver, par exemple, au moins 15 % de ces montants pour les entreprises détenues à majorité par des femmes.
- Rendre obligatoire un quota de genre dans tous les conseils consultatifs.
- Prévoir une question sur le genre dans les formulaires de demandes de subsides pour les projets emploi et économie.

Mémorandum du Conseil des Femmes Francophones de Belgique en vue des élections de mai 2014

- Octroyer un label « gender friendly » aux banques, aux guichets d'entreprise ainsi qu'à toute autre organisation qui portent une attention particulière aux entreprises de femmes.

Emploi

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique recommande vivement d'/de :

- Sensibiliser les femmes sur les conséquences à long terme de leur choix de carrière (au niveau de la retraite) via des campagnes d'information.
- Continuer de lutter contre les « pièges à l'emploi » défavorables aux femmes (temps partiel, etc) ; il conviendrait de ne pas céder à la tentation de la mise en place de politiques de « mini-jobs » comme en Allemagne et aux Pays-Bas. Il faut donc favoriser le temps plein pour les femmes.
- Encourager le mentorat/tutorat assuré également par les femmes travailleuses de plus de 50 ans afin de ne pas les écarter du marché du travail et ce auprès des publics jeunes (f/h) et d'assurer ainsi la formation des jeunes travailleurs/lleuses au sein des entreprises et des services publics.
- Accompagner activement les « femmes rentrantes » sur le marché du travail en tenant compte de l'ensemble de leurs compétences qu'elles ont acquises de manière formelle, non formelle ou informelle. Actuellement, l'accompagnement individualisé est proposé à tous publics.
- Sensibiliser tous les acteurs du marché de l'emploi aux inégalités salariales entre femmes et hommes afin de ramener cet écart progressivement à l'équilibre.
- Elaborer une classification de fonctions sexuellement neutres au niveau des entreprises et des services publics avec obligation de fournir annuellement des bilans sociaux « genrés ».

Formation

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique recommande tout particulièrement d'/de :

- Encourager la formation continuée des femmes travailleuses au sein des entreprises et des services publics dans le but d'améliorer sans cesse leur employabilité mais aussi de leur permettre ainsi d'accéder davantage à des fonctions supérieures.
- Cibler les femmes demandeuses d'emploi et les sensibiliser à la problématique des métiers en tension dans certains secteurs professionnels (fonctions critiques) via le renforcement de campagnes d'information en la matière. L'objectif étant de les amener, le cas échéant, à suivre une formation qualifiante dans le secteur connaissant une pénurie de main-d'œuvre.
- Sensibiliser davantage les femmes demandeuses d'emploi et plus particulièrement les « femmes rentrantes » quant à l'existence de la possibilité de faire valider leurs compétences

Mémorandum du Conseil des Femmes Francophones de Belgique en vue des élections de mai 2014

acquises de manière non formelle/informelle via des campagnes d'information ciblées «Femmes».

Enseignement (communautaire) *

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique demande instamment de prendre des mesures afin d'intégrer et d'organiser de manière structurelle, d'évaluer ce qui a été réalisé et d'améliorer la prise en compte du genre dans les processus de prise de décision concernant les domaines suivants:

Gestion de l'enseignement :

Il convient plus que jamais de promouvoir la mixité sexuée et sociale à tous les niveaux du système éducatif en :

- Faisant respecter les **quotas** fixés par le décret du 17/02/2002 pour les organes consultatifs ou en **instaurant des quotas ou des objectifs chiffrés** pour les conseils d'administration, les différents Conseils tels que ceux de l'enseignement, de la recherche etc. ainsi que dans les commissions d'organes de désignation et de promotion dans les facultés universitaires.
- **Formant les responsables** dans les administrations à l'approche intégrée de l'égalité pour plus de justice et de démocratie.
- **Revalorisant financièrement** la fonction enseignante et en alignant tous les types de formation initiale des enseignant-e-s sur le type long comme dans la majorité des pays de l'Union européenne.
- Réalisant une **étude** sur les discriminations dans la nomination et la promotion des femmes dans l'enseignement supérieur afin d'identifier les lieux de blocage.
- Créant un **comité genre** au sein du CReF (Conseil des Recteurs des Universités francophones de Belgique).

Formation des professionnel-le-s du système éducatif :

De la crèche à la formation professionnelle continuée des adultes, les personnes chargées d'enseignement/formation peuvent être actrices de changement (lutte contre les discriminations visibles - l'échec, le décrochage, la violence - et cachées - la hiérarchie sexuée que confortent les attitudes et contenus d'enseignement) à condition sine qua non d'avoir pris conscience des inégalités réelles et acquis les savoirs et savoir-faire nécessaires pour les combattre.

Cela implique de/d' :

- **Créer et garantir le financement d'un master interuniversitaire en études de genre** de manière à former les futur-e-s professionnel-le-s de l'enseignement.
- **Financer la recherche** en genre via le FNRS par exemple en créant un point d'appui genre.

Mémorandum du Conseil des Femmes Francophones de Belgique en vue des élections de mai 2014

- **Intégrer un cours** visant à l'acquisition des bases théoriques et méthodologiques du genre dans l'AESS (Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur), les masters à finalité didactique, le CAPAES (Certificat d'aptitude à enseigner dans l'enseignement supérieur) et la formation des agent-e-s PMS.
- **Renforcer le genre** comme thématique dans l'offre de l'IFC (Institut de formation continuée) et des autres opérateurs de formation et l'intégrer progressivement de manière **transversale** dans toutes les formations continuées.
- **Pérenniser le module** en ligne «filles-garçons : une même école ?» via la communication, la mise à jour et l'évaluation du module.

Les programmes et l'environnement scolaires :

Il convient d'éviter la polarisation des choix d'études et de carrière et de développer dès le plus jeune âge le goût pour les disciplines d'avenir en :

- **Intégrant le genre dans l'information** et l'orientation des élèves (CPMS; monde du travail; association des parents; ancien-ne-s élèves etc.).
- **Pérennisant** et institutionnalisant des actions comme *Girls day Boys day* et *Technogirls*.
- **Institutionnalisant la prise en compte du genre** aux Salon de l'éducation et Salon «Etudes et Professions» (SIEP) et autres événements du même type.
- Donnant des **formations au genre aux directions** des CPMS et des écoles.
- demandant au CEF (Conseil de l'Éducation et de la Formation) de revoir son avis sur la refonte du **professionnel** en intégrant la dimension de genre.
- **Évaluant la mise en œuvre du Décret** qui octroie l'agrément indicatif pour les manuels scolaires.

Suivi et évaluations des politiques :

Il convient d'assurer le suivi et l'évaluation des engagements politiques explicités entre autres dans : La Déclaration de politique communautaire (2009), le Programme d'Action de Pékin (1995) et toute une série de Conventions internationales (par exemple la Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation).

Cela implique :

- **D'évaluer** de manière annuelle les divers **programmes d'action** et de rendre publics les résultats
- De mettre sur pied un **organe de suivi et de contrôle**
- D'élaborer des **indicateurs sexospécifiques** qui permettent de lire et d'évaluer les politiques mises en œuvre (ETNIC)

Mémorandum du Conseil des Femmes Francophones de Belgique en vue des élections de mai 2014

- De **soutenir financièrement** la réalisation d'enquêtes, d'**études** ou de recherches (à tous les niveaux des acteurs de terrain et ce y compris le domaine de la recherche) pour étudier la situation sur le terrain, renouveler nos connaissances, adapter les politiques ou en mettre en œuvre de nouvelles.

Services aux personnes (communautaire) *

- Financer davantage et multiplier les structures de premier accueil pour femmes victimes de violences.*
- Prévoir des lieux d'accueil pour les jeunes filles menacées de mariages forcés. *
- Développer le nombre de structures d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans (via diverses formules de partenariat), pour les âgés ainsi que pour les handicapés ; augmenter et diversifier les modes d'hébergement.*
- Dans une perspective de mieux coller à la réalité quotidienne des parents et d'encourager l'emploi et l'entrepreneuriat féminin, prévoir une meilleure flexibilité des horaires de certaines crèches ainsi que de l'accueil extrascolaire qui devrait être mieux organisé et professionnalisé.*
- Créer un statut pour les aidant-e-s en charge de personnes en grande dépendance.*
- Encourager la prise en charge des personnes dépendantes (à domicile, en institutions).*

Santé (communautaire) *

- Créer une cellule « Genre » au sein des administrations en charge de la santé, comme déjà demandé au Sénat et au Parlement francophone bruxellois.*
- Renforcer la présence des femmes dans les organes de décision pour la recherche médicale.*

Dans le cadre des violences sexuelles, le Conseil des Femmes Francophones de Belgique demande instamment de/d' :

- Sensibiliser, former et spécialiser les magistrat-es (Procureur-e du Roi, Juge d'instruction) à la problématique des violences sexuelles.
- Augmenter le nombre de policiers/policières sensibilisé-es, formé-es et spécialisé-es dans l'audition vidéo-filmée.

Mémorandum du Conseil des Femmes Francophones de Belgique en vue des élections de mai 2014

- Garantir systématiquement des formations aux violences sexuelles et familiales pour l'ensemble des professionnel-les du secteur psycho-médico-social.
- Sensibiliser et former le corps enseignant à la problématique des violences sexuelles.
- Mener un travail d'éducation et de prévention au sein de la population sur toutes les formes de violences fondées sur le genre avec, en particulier, un focus sur les violences sexuelles.
- Organiser des campagnes d'information à destination des victimes.